

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir MME VANDRIESSE) - M. BOURGUIGNAT (pouvoir MME ERSCHENS)
Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Ligue de l'Enseignement de la Côte d'Or - Convention d'objectifs et de moyens - Années 2015 – 2017

Madame Dillenseger, au nom de la Commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ligue de l'Enseignement de la Côte d'Or est un partenaire historique de la Ville de Dijon. La convention d'objectifs et de moyens conclue le 26 avril 2012 entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement pour une durée de trois ans est arrivée à expiration.

L'objet de la présente convention est de maintenir le soutien de la Ville de Dijon à la Ligue de l'Enseignement. Cette convention fixe des objectifs d'interventions de la Ligue de l'enseignement sur le secteur éducation-jeunesse et détermine la participation financière de la Ville en contrepartie de la réalisation de ces objectifs.

Elle intervient en complément des dispositifs existants sur lesquels la Ligue est notre partenaire, notamment la plate-forme associative et l'antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations (AMACOD).

Le projet de convention tient compte du contexte actuel rendant nécessaire un travail de fond sur les valeurs républicaines :

- sur le temps scolaire, en lien avec l'Éducation Nationale,
- sur les temps péri et extra-scolaires sur lesquels la Ville a développé des moyens humains et pédagogiques conséquents, dans le cadre notamment du Projet éducatif global (PEG).

Ainsi, il se concentre sur trois axes :

- Actions d'éducation à la citoyenneté en faveur des publics scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Développement de l'action « Lire et faire lire » dans les accueils périscolaires de la Ville de Dijon.
- Accompagnement pédagogique aux animateurs péri et extrascolaires sur les valeurs de citoyenneté.

je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la poursuite du partenariat entre la Ville et la La Ligue de l'Enseignement de la Côte d'Or pour la période 2015-2017, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 2

Abstentions : 10